

PRÉFET DE LA DROME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique des ouvrages de dérivation et de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine et l'instauration des périmètres de protection,
- portant sur une Autorisation Environnementale Unique AEU-IOTA au titre de la loi sur l'eau,

concernant la mise en conformité administrative du captage de la COUTHOL

situé sur la commune de LIVRON-SUR-DRÔME

Par arrêté, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 21 jours, est prescrite **du samedi 2 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024 inclus**, à la mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, siège de l'enquête unique.

Ce projet relève de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités - IOTA soumise à autorisation, rubrique n° 1.3.1.0 : à l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils pour une capacité supérieure ou égale à 8m³/h .

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet présenté par la mairie de LIVRON-SUR-DRÔME et pour délivrer l'Autorisation Environnementale Unique au titre de la loi sur l'eau, éventuellement assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Alexandre BAYLET, Ingénieur Docteur en Chimie a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Olivier RICHARD, géologue retraité comme suppléant par le tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête constitué notamment d'une étude d'incidence et de son résumé non technique, de la décision de l'Autorité Environnementale qui dispense le projet d'étude d'impact après examen au cas par cas, et des avis recueillis lors de la phase d'examen :

- sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr, en saisissant le nom de la commune siège dans le moteur de recherche en haut à droite de la page, puis en cliquant sur l'article concerné se terminant par « Espace enquête ».

Le dossier d'enquête publique est également communicable, avant et pendant l'enquête, à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, au bureau des enquêtes publiques.

Les observations et propositions du public pourront, pendant la durée de l'enquête, être :

- consignées par écrit directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet à la mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, siège de l'enquête publique unique ;
- saisies directement via le formulaire en ligne sur le site internet de l'État sus-mentionné. Elles seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre d'enquête papier consultable à la mairie siège et visibles depuis le site internet où elles ont été émises ;
- transmises par courriel à l'adresse suivante : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ;
- envoyées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie siège de l'enquête : Mairie de LIVRON-SUR-DRÔME – 90 avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME, qui les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisés pour envoyer ses observations.

Monsieur Alexandre BAYLET recevra le public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, aux jours et heures suivants :

- le samedi 2 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 13 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 22 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées auprès de son responsable :

M. VIGNY Serge, Responsable des Services Techniques,
Mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, Services Techniques 8 rue des Frères Lumière 26250 LIVRON-SUR-DRÔME
Courriel : s.vigny@mairie-livron.fr Tél : 04 75 85 55 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur puis la décision seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, et en préfecture de la Drôme – bureau des enquêtes publiques, et sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr .